



Lettre d'avertissement de l'employeur

Par **sylviefanette**, le 17/11/2013 à 19:07

Bonjour,

Le 16/11/13 j'ai reçu une lettre d'avertissement de mon employeur.

Je suis aide-soignante dans une maison de retraite depuis 9 ans.

Mon employeur me reproche mon manque de respect envers les résidents et mes collègues ainsi que mon manque de professionnalisme, ce que je conteste fermement car je n'ai jamais insulté qui que ce soit et j'ai toujours effectué le travail demandé.

En résumé, on me reproche de dire tout haut ce que les autres pensent tout bas, de râler (alors que je ne suis pas la seule loin de là), d'avoir mauvais caractère.....

De plus, je ne me met jamais en arrêt de travail, j'arrive toujours à l'heure et j'ai toujours fait les remplacements quand il manque quelqu'un, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de mes collègues. Je souhaite contester cet avertissement mais je ne sais pas comment tourner ma lettre, et surtout je ne peux pas compter sur les témoignages de mes collègues.

Le fait de contester cet avertissement ne va-t'il me rendre la vie plus difficile sur mon lieu de travail ?

Quel est le délai pour contester ?

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir me répondre très rapidement.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

sylviefanette

Par **P.M.**, le 17/11/2013 à 19:17

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)